

À la une

Assistance éducative : les barreaux se mettent en ordre de marche

Pour assurer le nouveau droit de chaque enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative d'être assisté d'un avocat, la profession s'organise en ajustant les effectifs des permanences dans chacun des barreaux. La réforme soulève d'autres questions sur le rôle de l'avocat aux côtés du juge des enfants.

© Gazette du Palais, Généré à l'aide de l'IA



Technique

Magicobus III : quels changements en procédure civile ?

note par Paul MORRIS
sous D. n° 2026-683, 27 juill. 2026

Doctrine

De Hobbes à Snapchat – Anthropologie juridique de la violence des mineurs

étude par Patrice LE MAIGAT

Jurisprudence

Pertes de gains professionnels futurs des victimes sans emploi au jour de la décision : la Cour de cassation souffle le chaud et le froid

note par Daphné TAPINOS
sous Cass. 2^e civ., 3 juin 2026 (2 arrêts)

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES
EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Thierry MONTÉLAN

Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats

• Adeline CERATI

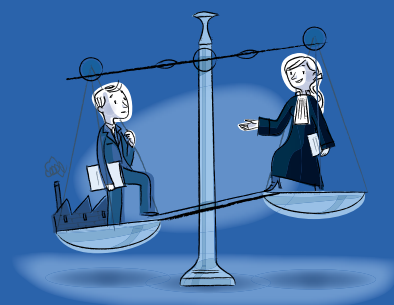
Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

• Marine SIMONNOT

Avocate au barreau de Paris, UGGC Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Bastien BRIGNON, Guillaume BRILLATZ, Thierry FAVARIO, Benjamin FERRARI, Christine LEBEL, Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET, Florence REILLE, Patrick ROSSI, Zoubida SETTOUTI, Georges TEBOUL et Fabien USCIATI





NOUVEAU

Calculateur de capitalisation

Gazette du Palais

Transformez une rente en capital avec précision



Méthodologie du Barème de capitalisation de la Gazette du Palais

Votre nouveau référentiel en dommage corporel pour une capitalisation des rentes au plus près de la réalité des dossiers.

- Ajustez précisément les hypothèses du calcul de l'euro de rente à partir des données individuelles de la victime et des paramètres financiers.
- Simulez différents scénarios et identifiez rapidement les options les plus favorables au dossier grâce à une comparaison directe avec le Barème 2025 de la Gazette du Palais.

Développé selon la méthodologie de Guillaume Leroy et Frédéric Planchet, Actuaires et auteurs du Barème de capitalisation de la Gazette du Palais

La Base **Lextenso+** IA

En exclusivité dans le **Pack Avocat** de La Base Lextenso+ IA, le fonds de référence en dommage corporel.



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuiltable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuiltable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL493w9 ■ Assistance éducative : les barreaux se mettent en ordre de marche 3

GPL493r3 ■ Protection des enfants : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi en première lecture 5

GPL493s0 ■ Cour de cassation : ce que révèle son bilan d'activité 2025 7

GPL493r7 ■ IA : au barreau de Paris, « l'ordre a vocation à être un tiers de confiance »
entretien avec Louis DEGOS 11

Technique

GPL493y5 ■ Magicobus III : quels changements en procédure civile ?
note par Paul MORRIS sous D. n° 2026-683, 27 juill. 2026 13

Doctrine

GPL493l5 ■ De Hobbes à Snapchat – Anthropologie juridique de la violence des mineurs
étude par Patrice LE MAIGAT 16

Jurisprudence

GPL493k2 ■ Adoption et PMA : l'adolescent n'est pas le réparateur des promesses rompues de ses parents
note par Younes BERNARD sous Cass. 1^{re} civ., 10 juin 2026 21

GPL493q7 ■ Pertes de gains professionnels futurs des victimes sans emploi au jour de la décision : la Cour de cassation souffle le chaud et le froid
note par Daphné TAPINOS sous Cass. 2^e civ., 3 juin 2026 (2 arrêts) 25

GPL493j1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 29

GPL493e1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32

GPL493n5 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Jean Arié LÉVY en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL493n5>



Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 35

Sous la responsabilité scientifique de

Thierry MONTÉLAN, Adeline CERATI et Marine SIMONNOT